Mgr l'évêque de Nice

De la très remarquable allocution prononcée par Mgr l'évêque de Nice à l'occasion de la réception du nouvel an, nous extrayons les déclarations suivantes :

Nous avons vu en quelques mois nos religieux et un grand nombre de nos religieuses proscrits, nos processions sacrifiées, contre le gré de la population, à une bande de gens sans aveu ; plusieurs de nos sanctuaires les plus vénérés, Notre-Dame de Laghet, l'église de Saint-Jaume, la plus populaire de notre vieille ville, l'église si chère à nos pêcheurs et à nos marins, fermées à leurs prières ; hier encore la parole était interdite au seul apôtre de la colonie anglaise et nos hôtes respectés violentés dans la liberté de leur culte ; nous avons déjà vu un grand nombre de nos écoles libres fermées et, chaque jour, vous le savez, nous apporte un nouveau décret de proscription et ajoute à ces ruines. Notre sort, d'ailleurs, est commun à toute la France catholique.

Ce qui n'est pas encore atteint est menacé !...

Hier encore, la Commission chargée de préparer au Parlement la séparation des Eglises et de l'Etat faisait publier un projet que deux mots résument : « spoliation et asservissement » et qui, s'il devait prévaloir, rendrait le culte religieux impossible dans les neuf dixièmes des paroisses de France, dans toutes les paroisses pauvres. Pour moi, je le déclare, et il faut que nos populations le sachent, si ce projet était voté, il me serait impossible de laisser dans nos montagnes, à quelques exceptions près, les curés qui y vivent déjà avec tant de peine, et il serait impossible à ces populations pauvres de subvenir à la location de l'église paroissiale qui d'après ce projet, leur serait enlevée : plus de curé, plus d'église, c'est-à-dire plus de religion, voilà où l'on veut nous mener sous prétexte de séparer l'Eglise de l'Etat...

Non, cette lutte « indomptable » des consciences, qui déjà divise et déchire le pays, pour parler le langage de l'épiscopat, nous ne l'avons pas provoquée, nous ne l'avons pas voulue, nous avons tout fait au contraire pour l'éviter et pour la prévenir. Mais si on persiste à nous l'imposer, nous saurons la soutenir sans défaillance, quoi qu'il nous faille pour cela affronter ou souffrir. Comme je vous le disais il y a déjà trois ans : « Jamais les catholiques n'accepteront d'être traités comme des parias, dans leur propre pays. » Aussi longtemps qu'il y aura sur cette terre de France, une liberté épargnée, nous nous y réfugierons pour nous défendre. Il faudra les avoir toutes détruites avant de nous réduire, et ce n'est pas une vaine bravade, c'est l'intrépide résolution de plusieurs millions d'âmes. Comme sur un champ de bataille, où les survivants se serrent autour du drapeau pour y remplacer les morts, il faut que, dans l'armée catholique, les séculiers prennent la place des religieux, les prêtres séculiers celle des sécularisés, les simples fidèles, les laïques, celle des prêtres, à mesure que la proscription décimera nos rangs. Il n'est point d'oppression que n'use cette résistance patiente et obstinée et qui définitivement n'y succombe. Souvenez-vous de l'Irlande et de l'Allemagne.

Ne laissons pas oublier, Messieurs, que nos Conseils municipaux (de toutes nos assemblées, quoi qu'on en ait dit, les plus indépendantes et les plus intimement unies aux populations), consultés par le gouvernement lui-même ont déclaré à l'unanimité dans ce département, en grande majorité dans la France entière, vouloir garder leurs religieux et leurs religieuses qu'on leur arrache. On a pu mépriser leurs vœux — il est impossible de les effacer — ils demeurent comme une protestation contre les proscripteurs. Que sera-ce le jour où on leur demandera s'ils veulent garder leur église et leur curé ?.....

Il y a dans cette alliance, chaque jour plus compacte, de tant d'honnêtes gens, une force que l'on peut comprimer un instant, mais qui doit toujours par réagir et par triompher. Aussi devons-nous tout faire pour garder cette alliance pour l'étendre encore, oubliant s'il le faut les dissentiments et les intérêts secondaires, pour ne penser qu'au salut commun, et aux intérêts supérieurs de la religion, de la France, et de la société également menacée. C'est pour les catholiques l'heure de se souvenir de la parole de leur Maître : « Tout ce qui n'est pas contre nous est pour nous. » Faire échec à cette union, vouloir la troubler au profit d'intérêts particuliers, lui refuser les sacrifices nécessaires, ce serait un crime irréparable, à la veille de la lutte suprême.

UNE SUCCESSION DIFFICILE

S. Em. le cardinal Herrero y Espinosa, archevêque de Valence, en Espagne, étant mort le 9 décembre, Mgr Nozaleda, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, ancien archevêque de Manille, a été désigné pour recueillir sa succession ; mais cette nomination ne plaît aucunement aux républicains espagnols, qui ont envers le prélat, nous ne savons pourquoi, une haine tenace.

En dépit de leur protestation, le gouvernement d'Alphonse XIII a tenu bon et soumis à l'approbation du Saint-Siège le choix qu'il avait fait du prélat dépossédé de son siège archiépiscopal à la suite de la conquête américaine des Philippines.

Les opposants ont alors redoublé de violence : hier dimanche, ils ont tenu à Madrid, à Barcelone et à Valence des meetings fort agités ; mais l'énergique attitude de la police et les nombreuses arrestations qu'elle n'a pas hésité à opérer ont évité tout grave incident.

La guerre à la liberté

Les religieuses qui tenaient depuis cinquante ans l'école primaire et la salle d'asile de la forge de Commentry (Allier) viennent de fermer leurs établissements.

La nouvelle de leur départ a été accueillie à Commentry avec une vive indignation.

En y comprenant les enfants de l'asile, l'école primaire comptait 500 élèves qui se trouvant sur le pavé, les écoles officielles étant insuffisantes à les recevoir.

L'émoi qui règne parmi la population essentiellement ouvrière est d'autant plus vif que bientôt l'école de la mine, également tenue par des religieuses, va être fermée à son tour, et que 300 autres fillettes seront rendues à leurs parents.

C'est donc 800 fillettes qui vont se trouver privées d'écoles et livrées à elles-mêmes toute la journée.

LES SÉCULARISATIONS

A la Cour de cassation
Toutes Chambres réunies

Nous avons fait connaître l'arrêt de la Cour d'Angers acquittant des anciens Frères sécularisés de l'école de Luzy (Nièvre).

Cet arrêt intervenant, après un premier arrêt d'acquittement de la Cour de Bourges, arrêt cassé par la Chambre criminelle, va avoir pour résultat de saisir la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, de la question de la sécularisation.

Pour soustraire cette intéressante et importante question à l'examen des Chambres réunies, il faudrait que le procureur général renonçât à se pourvoir en cassation.

A la Cour d'Aix

La Cour d'appel d'Aix vient de confirmer le jugement du tribunal correctionnel de Marseille, qui avait acquitté M. Azaïs Jean, ancien Frère de Saint-Gabriel, directeur de l'école libre d'Allauch, et l'honorable notaire, M. Pierre Camoin, propriétaire de l'immeuble.

A la Cour de Riom

La Cour de Riom vient de confirmer les jugements du tribunal d'Aurillac et du tribunal de Clermont qui avaient acquitté les anciens Frères sécularisés de l'école de Vic-sur-Cère et de celle de Chauconat.

Au tribunal de Charolles

Le tribunal correctionnel de Charolles vient d'acquitter Mlle Marie Aufranc, Sœur sécularisée sur place, dirigeant l'école libre de Champlecy, près Charolles, et Mme la Supérieure générale des Sœurs de Chenfeilles.

Les deux prévenues étaient poursuivies, sur la plainte du préfet de Saône-et-Loire, pour prétendue infraction à la loi du 1er juillet 1901. Elles ont été défendues par Me Laneyrie, du barreau de Charolles.

Au tribunal de Louhans

Le tribunal correctionnel de Louhans (Saône-et-Loire) a acquitté samedi Mme la Supérieure générale des Sœurs de Saint-Enfant Jésus de Chauffailles, poursuivie en vertu de la loi de 1901 à propos de l'ouverture d'une école libre à Saint-Usuge, près Louhans.

LES LIQUIDATIONS

La « marque de la Chartreuse »

C'est mercredi prochain que reviendra devant le tribunal civil de Grenoble le procès relatif à la « marque de la Chartreuse ». On sait que les débats, ouverts le 10 décembre dernier, avaient été consacrés aux plaidoiries de Mes Millerand et Morin et qu'ils avaient été suspendus pour permettre au ministère public de préparer des conclusions dans cette importante et délicate question.

Les Petits-Frères de Marie et les Clercs de Saint-Viateur

Le tribunal de Marseille a repoussé, samedi, la tierce opposition formée le 20 décembre dernier par les Petits-Frères de Marie, dont le siège est à Saint-Genis-Laval (Rhône), et par les Clercs de Saint-Viateur contre les jugements leur nommant des liquidateurs.

ÇA & LA

Morts d'hier

Mme la comtesse de Ruillé, née de Sarcey, 82 ans, à Paris. — Mme Lhomme, femme de l'ingénieur en chef du génie maritime, à Paris. — M. le comte de la Laurencie, ancien officier de marine, 75 ans, au château de Fleurac (Charente).

Société de secours aux blessés militaires

M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, vient d'être nommé président de la Société française de secours aux blessés militaires, en remplacement du général duc d'Auerstaedt, démissionnaire, pour raisons de santé.

M. le marquis de Vogüé, en 1870, avait donné comme membre du Conseil de la Société des preuves de son grand dévouement à la Croix-Rouge ; il était vice-président depuis 1890.

En témoignage des grands services rendus par le duc d'Auerstaedt, le Conseil central lui a conféré le titre de président honoraire.

Académie des sciences

Le nouveau bureau de l'Académie des sciences morales et politiques pour l'année 1904, composé de MM. Rocquain, président, et Lyon-Caen, vice-président, a été installé samedi par le président sortant, M. Bérenger. M. Ribot, élu récemment membre de la section de morale, a été admis aux honneurs de la séance.

Conférence contradictoire

L'anarchiste Sébastien Faure a fait une conférence à La Rochelle sur la non existence de Dieu. Aux applaudissements de l'assemblée, M. l'abbé Fanton, professeur au Grand Séminaire, lui a prouvé son ignorance et l'a confondu par son irréfutable argumentation.

La santé de M. Bompard

M. Bompard, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, dont la santé paraissait complètement rétablie, a eu une rechute, et son état s'est subitement aggravé.

On craint que l'ambassadeur de France ne puisse assister à la réception impériale, à l'occasion du Nouvel An russe, après-demain.

ÉCHOS DE PARTOUT

——— M. Rouvier, ministre des Finances, est rentré hier matin à Paris, venant de Nice.

——— M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, est rentré ce matin, ainsi que M. Chaumié venant d'Agen.

——— Le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, accompagné de sa famille, a quitté Paris hier, se rendant à Berlin.

——— M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, est rentré hier à Alger. Le gouverneur général a débarqué à l'Amirauté, où l'attendaient tous les hauts fonctionnaires. Il est parti immédiatement pour le Palais d'Hiver.

——— M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, se rendra à Perpignan à l'occasion de la distribution des prix du concours régional agricole qui doit avoir lieu du 1er au 15 mai prochain.

——— A Saint-Gonnery (Morbihan) viennent d'être bénites, au milieu d'un grand concours de population, par M. le curé-archiprêtre de Pontivy, de nouvelles cloches qui témoignent du sentiment religieux des habitants.

——— M. de Marolles a présidé une réunion à Tours. M. l'abbé Vincq et M. Ernest Renauld ont prononcé des discours très applaudis.

ENFOUISSEMENTS CIVILS

D'un relevé établi par la *Semaine catholique* de Toulouse, nous extrayons le renseignement que voici :

A Toulouse, le nombre des décès en 1903 a été de 2586, dont 59 décès de protestants et 5 d'israélites.

Il y a eu 82 suicides, pour trois ou quatre desquels il a été impossible de savoir s'il y avait eu suicide proprement dit ou simple accident ; dans le doute, la sépulture religieuse a été accordée.

Enterrements laïques 23, soit un de plus que l'année précédente. Il est essentiel de remarquer que trois de ces sépultures n'ont été civiles que forcément, le clergé, malgré les instances des familles, s'étant vu forcé de refuser les honneurs de l'Eglise à cause de situations scandaleuses, c'est-à-dire publiquement irrégulières.

Le plupart des malheureux qui ont été portés en terre sans croix ni prières appartenaient aux dernières classes de la société, ce qui ne les empêchait pas de se qualifier de... libres-penseurs..... Pitié !

« BULLETIN DES CONGRÉGATIONS »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 10 JANVIER

Transformation-Prophétie. — La prétendue médiocrité de l'enseignement congréganiste : réponse par des chiffres aux contre-vérités officielles. — Hommages officiels. — Fermetures : chapelles, écoles, collèges. — Conférencier interdit. — Laïcisations : écoles, hôpitaux, hôpitaux militaires. — Avis des Conseils municipaux. — Magistrats démissionnaires. — Poursuites correctionnelles : délits de Congrégation, délits de Congrégation et d'enseignement ; — poursuite administrative. — Liquidations : expulsions (échecs des liquidateurs, échecs des propriétaires) ; revendication admise. — Pour la liberté : meetings, pétitions et organisations. — Nécrologe manuel. — Jurisprudence : *Liquidations : refus d'autoriser le liquidateur à prendre possession provisoire de biens litigieux, inventaires permis* (la loi du 1901 n'a pas anéanti l'effet des présomptions attachées, par application du droit commun, à la possession appuyée sur un titre régulier, ni accordé le bénéfice de ces présomptions exclusivement au fait de l'occupation matérielle par la Congrégation : C. de Montpellier, 27 novembre ; — Si le titre de propriété dont se prévaut une Société commerciale doit conserver toute sa force tant que l'annulation n'en a pas été prononcée, et l'article 15 [?] de n'impose l'initiative d'une revendication dans les six mois qu'aux congréganistes qui ont des biens à réclamer et aux personnes qui avaient fait des libéralités à la Congrégation : C. d'Amiens, 18 décembre). — *Sécularisations : instituteur ancien novice, devenu adjoint d'un directeur actuellement sécularisé* (acquitté : rentré dans sa famille, il a été engagé comme auxiliaire par un directeur qui se déclarait sécularisé, il habite hors de l'établissement et on n'a pas établi qu'il soit resté sous la dépendance de la Congrégation : C. de cassation, 18 décembre).

Abonnement : un an, 3 fr., un numéro, 0 fr. 15. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris VIIIe. — Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

UN CERCLE OUVRIER EN BELGIQUE

Bruxelles, le 8 janvier 1904.

Le Cercle « Union et travail » — L'œuvre d'un Jésuite — — Ce qu'on peut rencontrer dans un Cercle

Deux usines, l'une abandonnée et l'autre en pleine activité, peuvent se ressembler extérieurement. Ce sont les mêmes murailles grises, les mêmes hautes cheminées, les mêmes larges baies vitrées. Mais si nous pénétrons à l'intérieur, quelle différence !

Dans l'une, c'est la vie, le mouvement, les machines qui roulent, les ouvriers qui s'agitent, les marchandises qui se transforment ; dans l'autre, c'est le silence, l'abandon, la désolation, la mort qui n'est troublée que, de temps en temps, par la tournée d'un vague gardien circulant au milieu des machines rouillées, disloquées.

Cette comparaison ne pourrait-elle s'appliquer avec une triste précision aux Cercles catholiques d'ouvriers ?

Les uns les condamnent avec une sévérité implacable et demandent leur disparition immédiate ; d'autres, au contraire, les célèbrent comme l'œuvre sociale par excellence.

D'où vient cette divergence de vues ? N'est-ce pas simplement parce que ceux-ci n'avons pas visité les mêmes Cercles ?

Un éminent religieux belge, qui a consacré la meilleure partie de sa vie aux œuvres sociales, m'a donné sur ce sujet l'opinion suivante, résultat d'une longue expérience :

— Le Cercle est difficile à organiser, plus difficile encore à maintenir en vie. C'est une institution coûteuse. Et le concours pécuniaire de la classe riche, indispensable pourtant, risque de trop lui donner le caractère d'une institution patronale à laquelle on s'associe pour faire plaisir à un protecteur ou un patron.

Pour que le Cercle se développe, constitue une institution sociale vraiment utile, il faut l'appuyer sur des œuvres économiques ce état de se suffire.

— Vous n'ignorez pas, mon Révérend Père, objectai-je, que le Cercle encourt le reproche de nuire à la vie de famille, de développer la vie de cabaret ?

— Objection surannée, enfantine. Les enseignements seuls que l'ouvrier recevra dans un Cercle bien organisé contribueront plutôt à resserrer les liens que les mœurs modernes ont trop relâchés : il est bon, d'ailleurs, que la famille de l'ouvrier ait toujours accès au Cercle, que l'ouvrier puisse s'y rendre en compagnie de sa femme, de ses enfants. Ceux-ci trouveront à se distraire, tandis que lui-même réglera ses petits comptes, assistera aux réunions de sa Mutuelle, de son Syndicat. La séance finie, il continuera en famille sa promenade du dimanche.

Après ce prologue indispensable, pénétrons dans le Cercle « Union et travail » fondé, il y a douze ans, rue de Brialmont, par le P. Van Langermeersch, Jésuite, qui continue à le diriger avec un zèle, un tact et une activité couronnés du plus brillant succès.

Qu'on ne m'attribue pas surtout la pensée de vouloir établir une comparaison entre nos Cercles ouvriers français et les mêmes œuvres d'outre-Lys.

C'est un confrère belge qui m'a désigné le Cercle « Union et travail » comme une création particulièrement intéressante. Je l'ai visité, étudié avec une curiosité non déçue, mais mon enquête s'est bornée là. Que valent les autres Cercles catholiques belges ? Je l'ignore. En ces matières, il serait peut-être imprudent d'appliquer l'adage : *Ab uno disce omnes*.

Et maintenant, je laisse la parole à mon guide qui n'est autre que l'aimable Jésuite au nom si compliqué.

— Le but de notre Cercle, me déclare-t-il, je puis le définir ainsi : « Le relèvement moral religieux, économique des ouvriers habitant le faubourg. » Notre programme ? Les Encycliques *Rerum novarum* et *Graves de communi*.

— Combien avez-vous d'adhérents sérieux ?

— Plus de 500.

— Sortent-ils en majorité des écoles neutres ou des établissements catholiques ?

— Dans la proportion de 8 sur 10, ils ont été élevés dans les écoles neutres. Cela s'explique. D'autres œuvres prennent nos enfants catholiques dès la sortie de l'école. Aussi comprenez-vous la difficulté d'attirer des hommes qui ont été élevés dans la défiance, sinon la haine du prêtre, et dans une ignorance à peu près complète des choses religieuses ? C'est par les œuvres seulement qu'on peut les séduire, des œuvres d'une utilité matérielle, incontestable, tangible.

— Quelles sont ces œuvres, mon Père ?

— Des Syndicats d'abord. La foule est aveugle et folle, non parce qu'elle est le nombre, mais parce qu'elle est le désordre. En outre, je ne saurais trop le répéter, semblable organisation est d'une nécessité indispensable si l'on veut arrêter le mouvement socialiste. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette, il y a dans les classes inférieures d'invincibles aspirations à élever leur niveau social. Laissons-les former des troupes qui marchent en bon ordre en progrès, si nous ne voulons pas qu'elles déchaînent contre nous des bandes qui se promettent le triomphe par le pillage. Nous avons aussi médité ces paroles du pape Léon XIII : « Les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des Sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable.

Nos Syndicats ont fondé une école professionnelle, installée dans le Cercle, qui fonctionne dans la perfection.

— Combien d'élèves ?

— 207 jeunes ouvriers.

— Quels métiers ?

— Nous avons des cours pour mécaniciens, électriciens, tapissiers, garnisseurs et employés de commerce. L'école est inspectée par l'Etat et subsidiée par lui, conformément à la loi.

Le diplôme de sortie qu'elle délivre est très apprécié par les patrons et assure à ceux qui l'ont obtenu des places de choix.

— Continuons, mon Père, vous m'intéressez fort.

— Je cite simplement pour mention les Conférences sociales mensuelles, les Sections d'études, le Secrétariat du peuple et le Bureau de consultations juridiques établis dans le Cercle.

Ces œuvres sont tellement répandues en Belgique qu'il serait oiseux d'en parler. J'ajoute cependant que, dans notre Cercle, elles sont particulièrement florissantes.

— Vous avez bien fondé une Mutualité ?

— Quel est le Cercle catholique dans notre pays qui n'en compte pas au moins une ? La Mutualité contre les risques de maladie fut la première œuvre sociale établie dans le Cercle. C'est d'ailleurs celle qui est le plus facilement comprise par l'ouvrier. Nous y avons immédiatement ajouté une Caisse de chômage, une Caisse d'épargne, une Caisse de prêts gratuits sur carnet d'épargne, une Caisse de funérailles.

— Pour une fois, savez-vous, mon Père, vous êtes des gens pratiques.

— Ce n'est pas tout. Nous possédons un Syndicat de travail de peintres qui mérite votre attention. C'est une sorte de coopérative de production.

Nos peintres prennent en adjudication les travaux qui ne dépassent pas leurs moyens, et les exécutent pour le compte du Syndicat qui est un véritable entrepreneur.

Au point de vue purement religieux, nous avons deux moyens d'action très féconds en résultats : d'abord les retraites ouvrières et ensuite la célébration des fêtes patronales des corporations avec une solennité toute particulière.

Enfin, conclut en riant le P. Van Langermeersch, notre Cercle est aussi... un Cercle. Les arts d'agrément y sont cultivés avec passion et non sans succès. Notre chorale est excellente ; nous avons deux sections dramatiques, l'une flamande et l'autre française. Les applaudissements chaleureux qu'elles recueillent permettent de supposer qu'elles ne sont pas sans mérite.

—o—

La visite du Cercle est terminée. Je n'en ai pas fini pour cela avec les œuvres du bon Jésuite. La fondation dont il est le plus fier — et avec juste raison — c'est cette admirable *Ligue des femmes chrétiennes* qui compte 3000 adhérentes et excite la jalousie admirative des socialistes. Nous en parlerons dans un prochain article.

A. Janne.

TRIBUNAUX

S. EM. LE CARDINAL VANNUTELLI CONTRE L'« EXPRESS »

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 9 :

Le tribunal de première instance de Liège a prononcé aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par S. Em. le cardinal Séraphin Vannutelli au journal radical l'*Express*.

Dans son numéro du 2 août dernier — ainsi que je vous l'ai dit en annonçant le procès, — l'*Express* publia un article outrageant pour le cardinal.

Le jugement déclare l'article injurieux et diffamatoire. Il repousse la demande faite par l'*Express* de publier ses conclusions en guise de réparation. L'*Express* est condamné à insérer le jugement deux dimanches consécutifs sous peine de 100 francs d'amende par jour de retard ; de plus, ce journal est condamné à 100 francs d'amende récupérables par la contrainte par corps dont la durée est fixée à trois mois.

L.

A LA RECHERCHE D'UN DÉSERTEUR

Le caporal Haudiard, du 25e de ligne, en garnison à Cherbourg, était campé à Bricquebec, quand on lui donna l'ordre d'aller à la recherche d'un soldat.

Haudiard mit tellement d'ardeur à rechercher son camarade qu'il ne revint pas. Sans doute ne l'avait-il pas trouvé et le cherchait-il encore !

C'est le premier raisonnement que l'on se fit, mais il n'était pas exact. Haudiard avait tout simplement déserté avec son camarade qu'il avait rejoint.

Il se constitue prisonnier après un an d'absence, et le Conseil de guerre du 10e corps siégeant à Rennes vient de le condamner à un an de prison.

DÉTOURNEMENTS MILITAIRES

La sixième audience du Conseil de guerre de Marseille, relative à l'affaire de détournements, a présenté un vif intérêt. Le Conseil a rappelé les deux accusés, le capitaine Bouquet et le sergent-major Meudole, les engageant à s'expliquer une dernière fois.

Dans cette sorte de confrontation publique, le sergent-major Meudole a cherché à convaincre les juges de la complicité de son supérieur dans les majorations qu'il a opérées.

Le capitaine Bouquet, reprenant ses anciens arguments, a déclaré qu'il se croyait seulement coupable de négligence, mais qu'il n'avait nullement bénéficié des détournements commis par son sergent-major.

L'affaire a été renvoyée à aujourd'hui pour le réquisitoire et les plaidoiries.

LA HOUILLE BLANCHE

M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, vient de faire insérer au *Journal officiel* le texte d'une circulaire adressée aux préfets, relative aux mesures à prendre en vue de favoriser l'utilisation de la force motrice hydraulique produite par les barrages sur cours d'eau, non navigables ni flottables, pour la création de l'énergie électrique et l'application de cette énergie aux usages agricoles.

Le but principal que se propose le ministre est la remise en activité des nombreux barrages actuellement en chômage sur les petits cours d'eau.

Il est possible aujourd'hui d'utiliser la force motrice de ces barrages à la production de l'électricité.

M. Mougeot invite les ingénieurs du service hydraulique et les professeurs d'agriculture à agir de concert pour appeler l'attention des intéressés sur les nombreux avantages à attendre de l'emploi de l'énergie hydro-électrique en agriculture. Il a décidé que le ministère de l'Agriculture pourrait allouer aux entreprises présentant un intérêt d'ordre général des subventions qui seraient accordées dans les mêmes conditions que celles qui sont prévues par les travaux exécutés sous la direction du service des améliorations agricoles.

GUERRE & MARINE

DANS LE HAUT COMMANDEMENT

D'importantes mutations vont être effectuées, ces jours-ci, dans le haut commandement.

Le général Balaman, président du Comité technique de l'artillerie, passe, par limite d'âge, au cadre de réserve. Par suite de ce départ et du récent passage au cadre de réserve du général Carette, président du Comité technique du génie, ces deux Comités vont avoir de nouveaux titulaires.

Pour le Comité de l'artillerie, il serait question des généraux Peigné et Borgnis-Desbordes.

Quant à la présidence du Comité du génie, on annonce qu'elle serait réservée au général Castay, inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes.

Dans quelques jours, la présidence du Comité de la cavalerie deviendra vacante, le général Pouliéau devant, le 27 janvier, passer au cadre de réserve. On parle, pour succéder au général Pouliéau, du général Treymoller, membre de ce Comité, ou du général de Valentin de Latour, qui commande à Paris la 1re division de cavalerie.

MOUVEMENT DE NAVIRES

Le cuirassé *Suffren*, actuellement à Brest, a reçu l'ordre de compléter à quarante-cinq jours ses vivres de campagne, en vue de son prochain départ pour Toulon, où il sera affecté à l'escadre de la Méditerranée.

Le nouveau contre-torpilleur d'escadre *Bélier*, construit à Nantes, est arrivé à Lorient pour entreprendre ses essais officiels.

L'ÉPIDEMIE DE BREST

M. Treille, sénateur, venu à Brest étudier l'épidémie de fièvre typhoïde, constate que l'épidémie sévit dans les casernes du Château et du Fautras, alimentées par des sources différentes. Il conclut que la fièvre est causée non par la source de Poularbachet, mais par la grande agglomération des hommes dans les casernements.

Il rend hommage au dévouement des officiers et des médecins. Il estime mauvaises les conditions d'hygiène à Moucon où le 19e d'infanterie part demain. Il préférerait le séjour de Landerneau et des forts de la côte.

« QUESTIONS ACTUELLES »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 9 JANVIER 1904

I. L'Action populaire chrétienne. (Traduction française du *Motu proprio* de S. S. le Pape Pie X.)

II. La restauration du pouvoir temporel des Papes. (Extraits de l'article de M. l'abbé de Scoraille, publié par le *Messager du Cœur de Jésus* du mois de décembre 1903.)

III. La crise de l'anticléricalisme. (Extraits de l'article de M. Baisson paru dans le numéro du 10 octobre 1903 de la *Revue politique et parlementaire*.)

(Extraits de l'article de M. Denys Cochin paru dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 novembre 1903.)

(Extrait de l'article de M. Gobiat paru le 10 décembre 1903 dans la *Revue politique et parlementaire*.)

IV. Ephémérides de la semaine.

AUX PARISIENNES

DERNIER AVIS

Nos lectrices qui voudront profiter des avantages extraordinaires offerts en costumes tailleurs faits avec des draperies destinées à des costumes de 250 et 300 francs et que le High-Life Tailor, 12, rue Auber ainsi que 112, rue Richelieu, exécute sur mesure en ce moment au prix stupéfiant de 79 fr. 50, feront bien de se presser, car cette vente exceptionnelle après inventaire doit se terminer dans quelques jours.

RUSSIE-JAPON

Meilleures nouvelles

Comme nous l'avons plusieurs fois dénoncé, les journaux anglais — on ne sait trop dans quel but — avaient considérablement exagéré le danger de guerre.

Au fond, il paraît, aujourd'hui, que la crise n'a jamais été aussi aiguë qu'on le disait.

Il faut démentir, une fois de plus, toutes les informations alarmantes.

Le débarquement de deux divisions japonaises en Corée : mensonge.

Le départ de l'escadre russe de Vladivostock pour Port-Arthur : mensonge.

Aucun vaisseau russe n'a quitté son mouillage de Vladivostock. Aucun troupier japonais n'est allé rejoindre en Corée ceux qui, suivant les conventions antérieures, y gardent les légations et les travaux divers d'un chemin de fer en construction.

Les négociations continuent et sont en bonne voie d'aboutir à la solution pacifique que tous les esprits sages et modérés ont droit d'espérer.

Les démentis qui précèdent viennent directement de Tokio et de Vladivostock.

A la légation japonaise de Londres

La légation japonaise de Londres a communiqué hier, dimanche, aux journaux une note faisant connaître que la situation n'est pas modifiée, et qu'étant donnée la gravité de la résolution à prendre, il se pourrait qu'un temps assez long s'écoule avant que rien de nouveau se produise.

« Le Japon n'a pas arrêté les termes de la réponse qu'il doit à la Russie. Du reste, le Japon est toujours disposé à négocier. »

Il faut se souvenir que le représentant du Japon à Londres est un homme très grave, d'éducation européenne, dont l'autorité est considérable et qui, à cause du traité anglo-japonais, est constamment tenu au courant de tout ce qui se passe au Japon.

L'opinion en Russie

Le *Novoié Vrémia*, c'est-à-dire le *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg, a publié aussi, hier dimanche, une longue note, évidemment officieuse, dont voici la substance. Elle est transmise par *Havas* :

La Russie ne peut, en aucune manière, faire au Japon et à la Chine la moindre concession concernant la Mandchourie. Si elle en faisait, elle serait exposée, comme elle fut dernièrement, aux mêmes dangers qui l'ont obligée à réoccuper la Mandchourie sa position actuelle pour se sauvegarder contre toute agression de la part de la Chine.

La Chine, en effet, deviendrait menaçante le jour où armée à l'européenne, elle serait devenue l'alliée d'un peuple aussi turbulent et aussi agressif que le Japon.

D'autres journaux russes importants, le *Svet*, les *Novosti*, le *Novi-kraï* et même les petits organes populaires de Russie, tiennent un langage analogue.

Toutefois, tous s'accordent à protester des sentiments pacifiques de la Russie et conseillent au Japon de ne pas pousser sa patience à bout par une attitude provocatrice et par des actes belliqueux qui pourraient amener l'explosion du conflit.

La note qui prédomine, dans les cercles officiels russes, et dans le corps diplomatique à Saint-Pétersbourg, est qu'on continue à espérer le maintien de la paix. Et cette espérance repose sur la continuation des négociations. Tant qu'on négocie, on n'en est pas aux arguments de la force.

La neutralité de la Triplice

Une dépêche de Londres de ce matin 11 janvier nous apprend qu'une note communiquée aux journaux les assure que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie observeront la plus stricte neutralité en cas d'hostilités entre la Russie et le Japon.

On a vu par nos dépêches de samedi que les Etats-Unis paraissaient semblablement résolus à la neutralité. Les ordres donnés à l'amiral Evans en témoignaient clairement.

LES DÉPÊCHES

Voici toute une série de dépêches d'origine anglaise communiquées ce matin par *Havas*. Il va sans dire que beaucoup de ces dépêches nous sont fort suspectes. On remarquera qu'elles sont surtout adressées à des journaux qui ont ces temps derniers publié tant de fausses nouvelles alarmistes :

Londres, 11 janvier. — On mande de Tokio au *Daily Mail*, le 10 janvier :

Les négociations sont sorties du champ diplomatique ; il est impossible de douter que l'on n'envisage plus maintenant que la question des hostilités.

Aucun ultimatum ne sera envoyé à la Russie par le Japon : celui-ci se contentera de lui notifier les mesures qu'il jugera bon de prendre.

La réponse de la Russie fait disparaître, en effet, tout espoir de lui voir abandonner ses prétentions.

Les navires de guerre russes à Port-Arthur prennent leurs dispositions de combat.

On annonce que le baron Katsura, ministre des Affaires étrangères, a envoyé une lettre confidentielle au ministre de Russie. Ce dernier avait auparavant reçu la visite du secrétaire de la légation allemande et, dans l'après-midi, il s'était entretenu pendant plusieurs heures avec le ministre d'Allemagne et l'attaché militaire français.

Londres, 11 janvier. — Le correspondant du *Standard* à Tokio télégraphie le 10 janvier :

On se montre quelque peu inquiet ici au sujet des deux croiseurs que vient d'acheter le Japon à la République Argentine, en raison de la présence d'une escadre russe dans la Méditerranée.

Le *Standard*, dans un article au sujet de ces croiseurs, rappelle la destruction du *Kow-Shing* par les Japonais avant la guerre avec la Chine et dit qu'il ne serait pas surprenant qu'un incident de ce genre amenât la guerre.

Londres, 11 janvier. — On mande de Tien-Tsin au *Daily Mail*, le 10 janvier :

Un millier de soldats russes sont arrivés et campent à Hsi-Mon-Ting, point terminus de l'embranchement allant de Chao-Pan-Tza vers le Nord-Est, sur la ligne de Pékin à Niou-Chouang.

Londres, 11 janvier. — On mande de Tokio au *Times*, le 10 janvier :

Il y a maintenant à Port-Arthur 20 navires de guerre russes ; il y en a 6 à Vladivostock, 3 à Changhaï, 1 à Chemulpo, 1 à Niou-Chouang et 1 à Dalny.

Un second détachement russe de 48 hommes est entré hier à Séoul, ce qui porte l'effectif de la garde de la légation russe à 70 hommes.

Enfin nous appelons tout particulièrement l'attention sur cette dépêche de Saint-Pétersbourg :

Londres, 11 janvier. — On mande de Saint-Pétersbourg au *Morning Post*, le 10 janvier, *via* Berlin, qu'à l'issue d'un Conseil tenu récemment au sujet des affaires asiatiques, le Tsar s'est écrié en quittant la salle de réunion : « Suis-je ou non empereur de Russie ? Suis-je ou non l'empereur de la paix ? »

L'empereur a ensuite télégraphié à l'amiral Alexieff, lui ordonnant de ne faire aucun mouvement de troupes et de ne prendre aucune décision sans avoir reçu ses ordres personnels.

LES GRÈVES DES PORTS EN ESPAGNE

Les matelots d'Alicante, de Valence, de Santander et de Séville adhèrent à la grève.

Un grand nombre de bateaux n'ont pas pu décharger leurs marchandises.

Quelques Compagnies de Séville et de Barcelone ont l'intention d'enrôler des matelots français.

A Barcelone, les grévistes de la marine marchande à vapeur ont tenu hier une réunion. On a donné lecture de nombreux télégrammes d'adhésion reçus de différents ports de la péninsule.

La réunion a décidé de continuer la grève jusqu'à ce que les armateurs acceptent les conditions proposées.

Plusieurs vapeurs ont pu quitter le port avec un équipage nouveau.

PRINCESSE MAKOKO Savon Victor Vaissier Nouveau parfum

GRANULES des VOSGES Toux, Rhume, Cerveau fr. 3 fr.

A l'Étranger

Angleterre

LE DUC DE DEVONSHIRE ET M. CHAMBERLAIN

Une grande querelle épistolaire s'est élevée, depuis quelques jours, entre le duc de Devonshire et M. Chamberlain au sujet de l'organisation unioniste.

Aujourd'hui, tous les journaux s'en occupent. Et cette querelle peut avoir de l'importance à cause de la réunion prochaine du Parlement.

Le duc soutient que, dans les circonstances actuelles, il devient impossible de maintenir cette union.

Les journaux prennent parti, les uns pour le duc, et les autres pour M. Chamberlain. Les forces sont à peu près égales.

C'est toujours la question de la protection et du libre-échange qui fait l'objet principal de la lutte.

Serbie

LE DÉPART DE TOUS LES MINISTRES ÉTRANGERS

Tous les représentants des puissances étrangères à Belgrade ont reçu l'ordre de quitter la Serbie, en congé illimité, parce que le roi Pierre Ier n'a pas satisfait à la demande générale de disgracier les assassins d'Alexandre et de Draga.

Le ministre de France et celui de Roumanie ont dû partir hier.

Turquie

LA GENDARMERIE EN MACÉDOINE

Le général italien Degiorgis, qui a accepté le commandement en chef de la gendarmerie en Macédoine, a pris congé de sa division de Cagliari. Il sera à Rome, demain mardi, d'où il ira directement à Constantinople prendre les instructions du sultan.

UNE BANDE BULGARE

Une bande bulgare vient d'envahir le territoire turc, près de Chassanova. Huit bataillons d'infanterie turque avec une batterie d'artillerie sont envoyés contre elle. Il y aurait eu un engagement très meurtrier. Les Bulgares auraient perdu environ 100 des leurs.

Thibet

L'EXPÉDITION ANGLAISE

Une dépêche de Londres de ce matin, 11 janvier assure que de Changhaï le *Daily Mail* aurait reçu cette nouvelle :

En raison de l'entrée d'une expédition anglaise dans le Thibet, le résident chinois à Lhassa lève des troupes dans la province du Szé-Chouan pour servir au Thibet.

Saint-Domingue

LE BOMBARDEMENT

Saint-Domingue, 11 janvier. — Saint-Domingue a été bombardé par l'ex-président Jimenès.

Un obus a éclaté à la légation américaine.

ACCIDENTS ET CATASTROPHES

Naufrage d'un paquebot anglais
53 noyés

Le paquebot-poste anglais *Clallam*, faisant le service entre Victoria (Colombie) et Seattle s'est fait naufrage vendredi soir pendant une violente tempête.

Sur 80 personnes, 53 ont été noyées, parmi lesquelles M. Green, ministre des Travaux publics de la Colombie britannique. Voici quelques détails donnés par un journal anglais :

Un vent violent soufflait lorsque le *Clallam* sortit lentement du petit port de Victoria ; au large, il rencontra une mer des plus houleuses. A vingt minutes au large de Victoria, le *Clallam* atteignait au point où, même lorsque la mer est calme, une pression formidable est ressentie, par suite de la rencontre de deux courants d'une force considérable. A cet endroit, le navire devint absolument indirigeable et, ballotté par les vagues, il fut rapidement chassé par le vent dans les détroits de San-Juan.

Le remorqueur *Holyoke* fut immédiatement envoyé.

Pendant ce temps le navire était toujours poussé à la dérive par le vent et battu par les vagues. Voyant qu'il n'était qu'à deux milles de Discovery-Island, le capitaine résolut de tenter de débarquer les femmes et les enfants. En conséquence, les bateaux de sauvetage furent détachés des porte-manteaux et lancés à la mer, avec beaucoup de difficultés.

Pendant un moment, les bateaux semblèrent avoir quelque chance d'aborder la terre, car ils étaient soulevés sur les crêtes des vagues. Mais à 600 mètres du steamer, les deux bateaux chavirèrent.

Les passagers demeurés sur le navire les avaient vus disparaître, et la scène fut des plus poignantes. On eut de la peine à empêcher les maris et les pères, qui voyaient leurs femmes et leurs enfants périr sous leurs yeux, de se jeter à la mer.

Mais ils étaient eux-mêmes dans une très mauvaise position, car l'eau pénétrait dans le steamer par suite des lames formidables qui s'abattaient sur le pont, et on sentait que le steamer commençait à sombrer.

Ce ne fut que six heures après lorsque le navire allait couler que les 2 remorqueurs envoyés au secours purent ramener les survivants.

Explosion dans une mine
60 victimes

Un télégramme de Guadalajara (Mexique) annonce qu'une terrible explosion de dynamite s'est produite dans une mine.

20 hommes ont été tués et 40 blessés.

Inondations en Algérie et en Tunisie

Des inondations sont signalées dans les trois départements de l'Algérie, à la suite de pluies torrentielles.

A Bel-Abbès, les maisons ont dû être évacuées.

A la suite de la crue énorme de la Mekaïla, dans la plaine de la Mitidja, et de celle du Chéliff, les inondations ont causé des dégâts importants. La pluie continue.

Les courriers n'ont pas pu circuler hier entre Sousse et Kairouan, le chemin de fer étant interrompu et toutes les routes de la région submergées. La pluie continue à tomber. Les courriers subissent des retards entre Sousse et Sfax par suite du mauvais temps. Il en est de même pour les courriers des régions du Kef, de Mektar, de Feriana et de Thala. Les communications télégraphiques avec le sud de la région que l'orage avait interrompues sur plusieurs points sont rétablies mais demeurent précaires et des retards sont possibles. Trente hommes d'équipe de la Compagnie Bône-Guelma sont restés privés de toute communication sur la ligne de Sousse à Kairouan, des cavaliers sont partis à leur secours.

VIENT DE PARAITRE

LA PESTE ANTIRELIGIEUSE

Réponse à la PESTE RELIGIEUSE de Jean MOST

par D.-L. de SAINT-ELLIER

Afin de pervertir le peuple et de semer partout les idées socialistes, on propage maintenant une brochure traduite de l'Allemand Jean Most, libelle rempli d'invectives contre la religion et de calomnies contre l'Eglise catholique.

Dans l'opuscule que nous signalons, M. de Saint-Ellier répond à ces attaques et à ces calomnies, et cite de magnifiques hommages rendus à l'Eglise par les savants les plus autorisés. Surtout, il montre à quelles impossibilités le socialisme irait se buter pour réaliser son système : rien de plus propre à mettre le peuple en garde contre les séductions de ces hommes qui veulent détruire toute religion, tout ordre social.

L'exemplaire 0 fr. 25, port, 0 fr. 05. (Série *Apologétique contemporaine*.) Remises sur les quantités. Paris, 5, rue Bayard.

GRANULES des VOSGES Toux, Rhume, Cerveau fr. 3 fr.

CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES pour Livres et Journaux illustrés. — Rapidité d'exécution et soin. Gravures au trait, de similigravures, de gravures sur bois, etc. Envoi du Tarif et d'épreuves sur demande adressée au Directeur du Service des Clichés, 22, Cours la Reine, Paris.